Nations Unies A/62/774/Corr.1

Assemblée générale

Distr. générale
5 juin 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Cinquième Commission
Point 140 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Procédures révisées de remboursement aux États Membres du coût du matériel appartenant aux contingents

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

1. Résumé

Lire comme suit le texte du troisième paragraphe du résumé :

Les recommandations du Groupe de travail de 2008 ont des incidences financières qui sont indiquées dans le présent rapport. Si l'Assemblée générale les approuve avec effet au 1er juillet 2008, elles entraîneront des dépenses additionnelles estimées à 57,7 millions de dollars, qui seront indiquées dans les rapports sur l'exécution des budgets des différentes opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2008/09 et donneront lieu, si besoin est, à la présentation de demandes de crédits additionnels à l'Assemblée.

2. Annexe II

Remplacer le texte de l'annexe II par le suivant :

08-36712 (F) 050608 050608

Annexe II

Incidences financières estimatives de l'application des recommandations du Groupe de travail de 2008 sur le matériel appartenant aux contingents

Service ou article	*Coût estimatif* (Dollars É.-U.)	*Montant estimatif total* (Dollars É.-U.)
Dépenses annuelles (renouvelables)		
1. Relèvement général des taux de remboursement : 1,9 % x 521 659 710 dollars pour le matériel majeur; + 3 % x 317 973 479 dollars pour le soutien autonome hors services médicaux; + 1,83 % x 66 188 871 dollars pour les services médicaux au titre du soutien autonome		**20 661 995**
2. Facteur applicable à la mission – actes d'hostilité commis par des factions non identifiées autres que des éléments participant au processus de paix (à ce stade, seule la FINUL a demandé que ce facteur soit appliqué)		**652 119**
3. Accès Internet : 2,76 dollars x 86 855 militaires ou policiers x 12 mois		**2 876 638**
4. Dépenses de base de lutte contre l'incendie : 0,16 dollar x 73 243 militaires ou policiers x 12 mois		**140 627**
5. Matériel de détection des incendies et d'alarme : 0,13 dollar x 73 243 militaires ou policiers x 12 mois		**114 259**
6. Structures médicales de niveau 2 (2 à la FINUL et 1 à la MINUS)		
1 unité de campement semi-rigide de taille moyenne (50 personnes) : 649 dollars x 12 mois	7 788	
2 unités de campement rigides de taille moyenne (50 personnes) : 896 dollars x 2 x 12 mois	21 504	
3 blocs sanitaires (50 personnes) : 162 dollars x 2 x 12 mois	3 888	
Total		**33 180**
Coût annuel estimatif de l'application des recommandations		**24 478 818**
Dépenses non renouvelables		
7. Augmentation du surstock de matériel majeur		
MINUAD	15 556 738	
MINUS	10 555 106	
MONUC	7 111 332	
Total		**33 223 176**
Montant total estimatif des dépenses à engager la première année de mise en œuvre des recommandations		**57 701 993**
Augmentation du coût des contingents		
8. Indemnité de permission : 10,5 dollars x 8 jours x 86 855 militaires ou policiers x 2 rotations		**14 591 640**